

Projet AENV – centrale éolienne du bois Drouet

Contribution de l'architecte des bâtiments de France :

La zone d'implantation des trois éoliennes se situe hors périmètre de protection des abords de 500 mètres autour d'un monument historique, dans la zone tampon de 2 km de protection du manoir de La Perquette dont l'environnement est déjà bien dégradé.

L'implantation est prévue dans un contexte de grandes cultures, avec un petit boisement, des bosquets et des haies. D'autres parcs éoliens existent à proximité : au nord-ouest 6 éoliennes à « Les Coconières », ainsi qu'au sud 8 éoliennes à « La Coconnerie ».

Il y aura forcément des vues, probablement minimisées dans le dossier, depuis ou vers les monuments historiques, notamment le manoir de la Perquette, le château, l'église de Bénéauville et l'église Ste-Anne à Moulton-Chicheboville, l'église de Saint-Aignan-de-Cramesnil.

La variante retenue est déclarée comme le compromis le moins impactant vis-à-vis des enjeux environnementaux, éloignée des habitations et en continuité avec les autres parcs existants.

Le manoir de la Perquette est entouré d'un bois qui devrait permettre de minimiser les vues. La variante retenue ne se situe pas dans son axe de perspective

Le château de Bénéauville à Moulton-Chicheboville possède également un parc arboré qui devrait permettre de minimiser les vues.

En conclusion, les masses végétales atténuent les confrontations avec le patrimoine architectural protégé.

Caen, le 26 juin 2023